

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Les tests utilisateurs à distance avec le logiciel EVALYZER proposés par le laboratoire PERSEUS pour l'entreprise HARRIS Interactive sont fixés selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du laboratoire PERSEUS et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 17 janvier 2017



Pierre MUTZENHARDT

Contrat/Devis n°	Recherche	<input type="radio"/>	Prestation	<input checked="" type="radio"/>		
Durée :	1	mois	du	13/02/17	au	13/03/17
Intitulé de la prestation/étude :	Tests utilisateurs à distance avec Evalyzer - HARRIS					
Responsable scientifique :	Christian BASTIEN		Pôle scientifique :	CLCS		
Laboratoire/Composante :	PERSEUS					
Directeur du Laboratoire/Composante :	J.M. Christian BASTIEN					
Co-contractant :	HARRIS Interactive					
Fiche élaborée par :	Christian BASTIEN					

1) Frais de personnel

Personnels permanents rémunérés sur budget Etablissement (à compléter obligatoirement)

Nom - Prénom - Employeur	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	Salaire horaire	Nombre d'heures	MONTANT total
Christian BASTIEN	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	119 181,07	1607	74,16	2	148,33 €

148,33 €

Personnels recrutés spécialement sur le contrat

Nom - Prénom	Grade/Fonction	Salaire annuel brut chargé	Obligation horaire / an	Salaire horaire	Nombre d'heures	MONTANT total
					0	

COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL RECRUTE SUR CONTRAT

0,00 €

COÛT TOTAL FRAIS DE PERSONNEL

148,33 €

2) Dépenses directes spécifiques HT (hors frais de personnel)

Dépenses directes générées par l'exécution du contrat

Frais de mission	
Achat de petits matériels	
Consommables, produits	
Services extérieurs sous-traités (heures de calculs, consultation bases de données)	
Prestations spécifiques	
Gratification de stagiaires	
Autres dépenses	1 521,00 €

1 521,00 €

Coût d'utilisation du matériel

Nom du matériel / Date d'achat	Prix d'acquisition (€ HT)	Durée d'amortissement (année)	Potentiel annuel d'utilisation (heures)	Durée d'utilisation (heures)	MONTANT
					0,00 €
					0,00 €

0,00 €

Maintenance du matériel utilisé

Nom du matériel	N° du contrat de maintenance	Date du contrat de maintenance	Coût annuel du contrat de maintenance	Nombre d'heures d'utilisation	MONTANT
					0,00 €
					0,00 €

0,00 €

COÛT TOTAL DES DEPENSES DIRECTES SPECIFIQUES HORS SALAIRES

1 521,00 €

TOTAL DES COÛTS DIRECTS

1 669,33 €

COÛTS INDIRECTS	Taux d'environnement global (approuvé par le CA du 13/12/2016)	38,00%
		Environnement des personnels permanents et recrutés spécifiquement
	TOTAL DES COÛTS INDIRECTS	56,36 €

COÛT COMPLET

1 725,69 €

MARGE

10,00%

172,57 €

Montant du devis HT

1 898,26 €

Montant minimal à facturer

1 725,69 €